

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2020 à 20 h 30 par voie de vidéoconférence, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h 30.

20-181

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

20-181 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

20-182 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
17 MARS 2020

2. ADMINISTRATION

20-183 2.1 DÉPÔT – RAPPORT DE LA MAIRESSE – CAS DE FORCE MAJEURE –
CORONAVIRUS (COVID-19)

20-184 2.2 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2020

20-185 2.3 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT
D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA
CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE –
PROJET R-1216, LOT 2

20-186 2.4 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –
SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE
CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE
SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 2

20-187 2.5 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE
LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES URBAINES SUR DIVERSES RUES –
PROJET SI-20-186

- 20-188 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-20-186
- 20-189 2.7 PROLONGATION DE DÉLAI – ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES (TYPE TEMPO)
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 20-190 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-191 3.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS, MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATURE
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 20-192 5.1 PERMISSION DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD – R-1251
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 20-193 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 MARS 2020
- 20-194 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-195 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 2017, RUE BORDUAS – ZONE H-405
- 20-196 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 122, RUE DE ROUEN – ZONE H-112
- 20-197 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 21, PLACE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133
- 20-198 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708
- 20-199 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ – 25, RUE DE LA ROCHELLE – ZONE H-113
- 20-200 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DU STATIONNEMENT (PROJET BLÛM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

-
-
- 20-201 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AGRANDISSEMENT DU 2^E ÉTAGE SUR PIEUX) – 76, AVENUE DU BEL-HORIZON – ZONE H-129
- 20-202 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-203 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (SÉVERINE BISTRO) – ZONE C-146
- 20-204 6.12 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL (SCORES) – 1940, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 20-205 6.13 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ESSAI POUR LE BÂTIMENT INDUSTRIEL (CVT CORP) – 2101, RUE NOBEL – ZONE I-152
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 20-206 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 20-206 7.2 MODIFICATION – AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC. – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-039
- 8. RÈGLEMENTS**
- 20-208 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 40 INTITULÉ « ENTRAVE » ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 20-209 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 965-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 965 RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS
- 20-210 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 20-211 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1167-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'ÉTABLIR LA DÉFINITION DE « VÉHICULE AUTORISÉ »
- 20-212 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1213-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN D'EN MODIFIER LES RÈGLES D'APPLICABILITÉ
- 20-213 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1214-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS INFORMATIFS

- 20-124 8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 1243 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LES RUES DES FAUVETTES ET DÉCARIE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 905 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 905 000 \$
- 20-215 8.8 ADOPTION – RÈGLEMENT 1251 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE (A-20) POUR UN MONTANT DE 97 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 97 000 \$
- 20-216 8.9 ADOPTION – RÉOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN DE PRÉCISER LE NOM DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-178

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-217 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-182

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 17 MARS 2020

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 17 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-183

**DÉPÔT – RAPPORT DE LA MAIRESSE – CAS DE FORCE MAJEURE –
CORONAVIRUS (COVID-19)**

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété le 12 mars 2020 par le premier ministre François Legault relatif à la pandémie de coronavirus;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue une situation de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population;

ATTENDU QUE la mairesse s'est prévaluée des pouvoirs prévus à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le rapport de la mairesse relatif aux dépenses engagées et contrats octroyés dans le cadre de la pandémie de coronavirus, le tout en application des dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE ratifier la signature de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle des services de sécurité incendie en cas de pandémie intervenue entre les Villes de Contrecoeur, Saint-Amable, Varennes, Sorel-Tracy et Longueuil, la Municipalité de Verchères, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Sainte-Julie;

DE ratifier les aides financières octroyées à Partajoie et à l'Envolée, centre d'action bénévole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-184

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2020

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE nommer Mme Isabelle Poulet à titre de maire suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-185

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques de services professionnels d'ingénierie concernant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, projet R-1216, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 30 mars 2020;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 6 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, projet R-1216, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. située au 18, avenue Papineau, bureau 207 à Candiac (Québec) J5R 5S8, pour un montant de 121 252,64 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-186

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, projet R-1216, lot 2, à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., pour un montant de 121 252,64 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser, pour la réalisation du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée sur une partie de la rue Principale, projet R-1216, lot 2, une provision de 10 % pour les imprévus, soit 12 125,26 \$, ce qui porte la somme autorisée à 133 377,90 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et qualité du milieu et approuvées par le directeur général ou, en son absence, par la directrice générale adjointe, avant d'être engagées;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-187

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-20-186

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels de laboratoire concernant des travaux de construction d'infrastructures urbaines sur diverses rues, projet SI-20-186;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la Commission administrative du 6 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels de laboratoire concernant des travaux de construction d'infrastructures urbaines sur diverses rues, projet SI-20-186, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe ABS inc., située au 2005, rue Limoges à Longueuil (Québec) J4G 1C4, pour un montant de 183 527,69 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 10 700 \$ du surplus affecté-immobilisations afin de financer la partie de ces travaux relative au projet 20-050, réfection de pavages 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-188

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-20-186

ATTENDU l'adjudication du mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines sur diverses rues, projet SI-20-186, à la firme Groupe ABS inc., au montant de 183 527,69 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser, pour la réalisation du mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines sur diverses rues, projet SI-20-186, une provision de 10 % pour les imprévus, soit 18 352,77 \$, ce qui porte la somme autorisée à 201 880,46 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et qualité du milieu et approuvées par le directeur général ou, en son absence, par la directrice générale adjointe, avant d'être engagées;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-189

PROLONGATION DE DÉLAI – ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES (TYPE TEMPO)

ATTENDU QUE l'article 4.5.2.4 du *Règlement de zonage 1101*, relatif à la période d'autorisation pour les abris d'auto temporaires de type Tempo, stipule que « L'installation d'un abri d'auto temporaire n'est autorisée qu'entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé. »;

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles entourant la Covid-19, il y a lieu de prolonger le délai pour l'enlèvement des abris d'auto temporaires;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le délai pour l'enlèvement des abris d'auto temporaires soit prolongé jusqu'au 15 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-190

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 13 mars 2020 au 2 avril 2020 :

- Liste F-2020-07 Chèque à ratifier 440 797,50 \$
- Liste F-2020-08 Comptes à payer 1 692 193,13 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 13 mars 2020 au 2 avril 2020 apparaissant sur les listes F-2020-07 et F-2020-08;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-191

ÉMISSION D'OBLIGATIONS, MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 338 000 \$ qui sera réalisée le 5 mai 2020, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
973	93 000 \$
1009	103 800 \$
1039	169 200 \$
1043	129 300 \$
1045	69 100 \$
1045	56 500 \$
1055	400 800 \$
1058	149 600 \$
1060	230 000 \$
1061	104 500 \$
1128	314 200 \$
1128	103 000 \$
1129	66 500 \$
1130	12 300 \$
1136	2 387 \$
1144	209 500 \$
1175	2 264 \$
1183	77 112 \$
1184	102 216 \$
1192	113 000 \$
1199	359 288 \$
1199	59 149 \$
1210	161 509 \$
1211	249 775 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (ci-après la « Loi »), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 1009, 1039, 1045, 1055, 1058, 1060, 1128, 1129, 1130, 1136, 1144, 1175, 1183, 1184, 1192, 1199, 1210 et 1211, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement prévu dans ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie aura, en date du 28 avril 2020, un emprunt au montant de 1 948 000 \$, sur un emprunt original de 3 955 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt 973, 1039, 1043, 1045, 1055, 1058, 1060, 1061, 1128, 1129, 1130 et 1144;

ATTENDU QU'en date du 28 avril 2020, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 mai 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au deuxième alinéa de l'article 2 de la Loi précitée, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt 973, 1039, 1043, 1045, 1055, 1058, 1060, 1061, 1128, 1129, 1130 et 1144;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt mentionnés au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront en date du 5 mai 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») et seront déposées auprès de ce dernier;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences juridiques de l'obligation, et à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 1009, 1039, 1045, 1055, 1058, 1060, 1128, 1129, 1130, 1136, 1144, 1175, 1183, 1184, 1192, 1199, 1210 et 1211, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour ces amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 mai 2020, le terme originel des règlements d'emprunt 973, 1039, 1043, 1045, 1055, 1058, 1060, 1061, 1128, 1129, 1130 et 1144, soit prolongé de 7 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-192

PERMISSION DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD – R-1251

ATTENDU QUE la Ville désire consolider l'aménagement paysager dans le secteur de la bretelle de la sortie 102 sud de l'autoroute Jean-Lesage (A-20);

ATTENDU qu'avec l'accord du ministère des Transports du Québec (MTQ), la Ville pourra prévoir une plantation d'arbres et d'arbustes qui prendrait une forme plutôt naturelle et sans entretien afin d'encadrer et structurer le secteur sur le plan visuel;

ATTENDU QUE la zone visée est comprise dans une emprise autoroutière sous juridiction provinciale nécessitant l'émission d'une permission de voirie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs ou le directeur Qualité du milieu à soumettre une demande d'autorisation au MTQ en lien avec les travaux de plantation qui seront réalisés par la Ville de Sainte-Julie;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter toutes les clauses générales faisant partie intégrante de la permission de voirie du MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-193

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 MARS 2020

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 18 mars 2020 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-194

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment commercial, préparés par la firme Monty et Associé Architectes et déposés en date du 17 mars 2020, pour le 777, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 485.4.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-195

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 2017, RUE BORDUAS –ZONE H-405

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, préparés par Casa Architecture et datés du 4 mars 2020, pour la résidence située au 2017, rue Borduas, et ce, conformément à la résolution 485.8.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-196

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 122, RUE DE ROUEN –ZONE H-112

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, préparés par Concept Michel Boisvert et datés du 2 mars 2020, pour la résidence située au 122, rue de Rouen, et ce, conformément à la résolution 485.11.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-197

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 21, PLACE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par la compagnie Archi-Design et déposés au mois de mars 2020, pour le site situé au 21, place Paul-De Maricourt, et ce, conformément à la résolution 485.16.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-198

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, concernant les matériaux de revêtement extérieur, soumises par la propriétaire, pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone agricole situé au 1450, chemin de la Belle-Rivière, et ce, conformément à la résolution 485.22.A.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-199

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ – 25, RUE DE LA ROCHELLE – ZONE H-113

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un garage détaché dont la hauteur est supérieure à 4 mètres, déposés le 26 février 2020 par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale située au 25, rue de La Rochelle, et ce, conformément à la résolution 485.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-200

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DU STATIONNEMENT (PROJET BLÛM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager et d'aménagement du stationnement pour une aire dédiée à l'entreposage des bacs accueillant les matières résiduelles organiques, selon le croquis élaboré par le Service de l'urbanisme, à partir du plan déposé en janvier 2020 par Dubuc, Architectes-paysagistes, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 485.9.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-201

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AGRANDISSEMENT DU 2^E ÉTAGE SUR PIEUX) – 76, AVENUE DU BEL-HORIZON – ZONE H-129

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'agrandissement d'un 2^e étage sur pieux, préparés par Plan HB et datés du 24 février 2020, pour la résidence située au 76, avenue du Bel-Horizon, et ce, conformément à la résolution 485.12.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-202

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, situé au 760, montée Sainte-Julie, préparés par Line Laurin, architecte, et déposées en date du 16 mars 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 485.14.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-203

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (SÉVERINE BISTRO) – ZONE C-146

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire en date du 4 mars 2020, pour la place d'affaires Séverine Bistro, située au 2020, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 485.15.2020 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-204

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL (SCORES) – 1940, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, déposés au mois de février 2020, pour le bâtiment commercial situé au 1940, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 485.21.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-205

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ESSAI POUR LE BÂTIMENT INDUSTRIEL (CVT CORP) – 2101, RUE NOBEL – ZONE I-152

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement du stationnement, préparés par la compagnie Dubuc, Architectes paysagistes, et datés du 1er mars 2020 pour l'implantation d'une rampe d'essai pour le bâtiment industriel (CVT CORP) situé au 2101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 485.13.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mars 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-206

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à un événement sportif d'envergure;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous pour subvenir, en partie, à ses frais de participation à un événement sportif :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Élie Grenon	Championnats de patinage Star – Michel-Proulx 2020	150 \$
TOTAL:		150 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-207

MODIFICATION – AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC. – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-039

ATTENDU la réception de deux demandes d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la compétition Invitation Sainte-Julie, qui s'est tenue les 14, 15 et 16 février 2020, et pour la 42^e édition de la Revue sur glace, qui devait se dérouler les 4 et 5 avril 2020;

ATTENDU QUE ces demandes respectaient les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution du conseil municipal, volet 4, « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de COVID-19, la 42^e édition de la Revue sur glace a été annulée;

ATTENDU QUE la compétition Invitation Sainte-Julie s'est déroulée sur trente heures, alors que l'aide financière initialement accordée était équivalente à vingt heures de location de glace;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 avril 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser au Club de patinage artistique Ste-Julie inc. une aide financière équivalant à trente heures de location de glace, selon un taux horaire de 76,95 \$, pour un montant de 2 308,50 \$, pour la compétition Invitation Sainte-Julie;

D'accorder ce montant sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2020 de cet organisme;

DE transmettre une copie de cette résolution au Club de patinage artistique Ste-Julie inc.;

D'abroger la résolution 20-039 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-208

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 40 INTITULÉ « ENTRAVE » ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 964-7 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin des modifier l'article 40 intitulé « entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 964-7 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article 40 intitulé « entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-209

ADOPTION – RÈGLEMENT 965-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 965 RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS

ATTENDU le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* édictés par décret du gouvernement du Québec en date du 4 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 965 relatif aux animaux afin de modifier certaines dispositions concernant l'encadrement des chiens*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-167;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 965-8 modifiant le Règlement 965 relatif aux animaux afin de modifier certaines dispositions concernant l'encadrement des chiens.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-210

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-168;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-12 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-211

ADOPTION – RÈGLEMENT 1167-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'ÉTABLIR LA DÉFINITION DE « VÉHICULE AUTORISÉ »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1167 relatif à la circulation* afin d'établir la définition de « véhicule autorisé » ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-169;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1167-3 modifiant le Règlement 1167 relatif à la circulation* afin d'établir la définition de « véhicule autorisé ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-212

ADOPTION – RÈGLEMENT 1213-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN D'EN MODIFIER LES RÈGLES D'APPLICABILITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques* afin d'en modifier les règles d'applicabilité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-170;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1213-1 modifiant le Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques afin d'en modifier les règles d'applicabilité*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-213

ADOPTION – RÈGLEMENT 1214-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS INFORMATIFS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie* afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques et des avis informatifs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-171;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1214-1 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques et des avis informatifs*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-214

ADOPTION – RÈGLEMENT 1243 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LES RUES DES FAUVETTES ET DÉCARIE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 905 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 905 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite procéder à des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale, entre les rues des Fauvettes et Décarie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 17 mars 2020, sous le numéro 20-172;

ATTENDU QUE l'approbation par les personnes habiles à voter de ce règlement visant des travaux de voirie et d'alimentation en eau potable n'est pas requise suivant le troisième alinéa de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1243 pour payer le coût de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale, entre les rues des Fauvettes et Décarie, ainsi que les frais contingents pour un montant de 905 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 905 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-215

ADOPTION – RÈGLEMENT 1251 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE (A-20) POUR UN MONTANT DE 97 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 97 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite procéder à des travaux d'aménagement paysager dans le secteur de la sortie 102 sud de l'autoroute Jean-Lesage (A-20);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2020, sous le n° 20-173;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1251 pour payer le coût des travaux d'aménagement paysager de la sortie 102 sud de l'autoroute Jean-Lesage (A-20) pour un montant de 97 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 97 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-216

ADOPTION – RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN DE PRÉCISER LE NOM DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 20-178

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* afin de préciser le nom des rues visées par les travaux;

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE remplacer le libellé de l'article 1 du *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* par le libellé suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à faire exécuter et à payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante, sur les rues suivantes : d'Auvergne, d'Avignon, de Bourgogne, de la Bretagne, Daoust, de l'Église, des Fauvettes, des Goélands, du Grand-Ravin, des Hêtres, des Hirondelles, de la Loire, des Pinsons, de Poitiers, de la Rochelle, de Rouen et de Saint-Malo.»;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'abroger la résolution 20-178.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy informe les citoyens qu'en raison de la prolongation, jusqu'au 4 mai 2020, du confinement imposé par le gouvernement provincial dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, la Ville de Sainte-Julie devra malheureusement mettre à pied, à compter du 13 avril 2020, cinquante-quatre (54) employés surnuméraires et brigadières, sur un total de soixante-sept (67). Ces employés ont été informés de cette décision cet après-midi.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Il est demandé aux citoyens de continuer à respecter les mesures de confinement et de distanciation sociale de 2 mètres et de prendre soin d'eux et de leur famille.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Jolicoeur

- Mme Jolicoeur demande s'il est vraiment nécessaire d'aménager la sortie 102, compte tenu des circonstances relatives à la Covid-19.

Mme Roy mentionne que ces travaux d'aménagement sont prévus depuis plusieurs mois et qu'il s'agit particulièrement de plantation d'arbres naturels.

M. Jean Hudon

- M. Hudon demande si des travaux d'infrastructures routières ont été reportés.

Mme Roy mentionne que certains de ces travaux ont été reportés, mais pas ceux considérés comme étant essentiels, tels la réparation des nids de poule. La Ville débutera tous les travaux d'infrastructures routières dès qu'elle le pourra, mais Mme Roy ignore encore si cela aura un impact sur les échéanciers de la Ville.

Mme Roy précise de plus que le nettoyage des rues et des pistes cyclables a débuté, le tout en respectant une rotation au niveau des employés cols bleus municipaux.

Mme Marie-Pier Benoit

- Mme Benoit demande si un échéancier a été établi pour les travaux d'égout.

Mme Roy répond que les travaux demeurent planifiés mais que l'échéancier dépendra de la suite de choses.

20-217

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE lever la séance à 21 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière